



Tunisie

État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

2024



État d'avancement de la cible 8.7 des ODD [MODÈLE FR]

Vous êtes invité(e) à faire part des progrès réalisés par la Tunisie pour atteindre la cible 8.7 des ODD entre janvier 2024 et décembre 2024. Vos réponses seront utilisées dans le Rapport d'avancement annuel 2024.

Ce questionnaire comporte à la fois des questions ouvertes et fermées. Tous les questionnaires remis seront examinés par le Groupe de travail chargé du suivi de la cible 8.7. Le rapport de situation sera actualisé sur [Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](https://alliance87.org).

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Secrétariat : info@alliance87.org.

** Obligatoire*

Avancement des priorités de la feuille de route

Voyons quelles sont: i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

Note: Veuillez simplement signaler les progrès qui sont pertinents et alignés à la feuille de route. Les progrès devraient correspondre à la période de référence comprise entre janvier 2024 et décembre 2024. L'accent devrait être mis sur les résultats plutôt que sur les processus. Si des progrès ont été accomplis vers un résultat spécifique, même si le résultat n'a pas encore été atteint, il convient de le préciser clairement. Par exemple, une communication telle que «formation sur le travail des enfants à l'intention des représentants du gouvernement» ne suffirait pas et nécessiterait des informations supplémentaires, telles que les dates de la formation et le nombre de participants.

**Si vous avez fourni plus de 3 priorités de feuille de route dans le dernier rapport, toutes vos priorités de feuille de route apparaîtront dans cette section.*

1. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #1 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 1/ Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes"? *

L'avancée la plus significative a été la réalisation du **recensement général de la population et de l'habitat en Tunisie à la fin de l'année 2024**, conduit par l'Institut National de la Statistique (INS). Ce recensement, entièrement numérisé, a permis la collecte de données précises et désagrégées sur la situation des enfants, y compris leur statut scolaire et leur éventuelle participation à des activités économiques, ainsi que sur les conditions socio-économiques des ménages.



Ces données offrent une lecture plus fine de la vulnérabilité des familles, notamment en matière de pauvreté, d'accès aux services de base, et de pression économique pouvant favoriser **le recours au travail des enfants**. Elles constituent ainsi une base essentielle pour alimenter un futur système national d'information intégré, capable de croiser les données issues des ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, de la Santé et d'autres acteurs clés.

En facilitant le partage interinstitutionnel d'informations fiables et actualisées, ce progrès renforce les capacités du pays à cibler les zones à risque, à orienter les interventions vers les foyers les plus vulnérables, et à suivre de manière plus rigoureuse les résultats obtenus dans le cadre de la feuille de route nationale.

2. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #2 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 2/ Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) au niveau central et régional, permettant une meilleure synergie entre les intervenants"? *

Depuis janvier 2024, les progrès concernant la priorité n°2 de la feuille de route nationale — relative à la mise en place d'un **Système de Suivi du Travail des Enfants (SSTE)** — ont été limités, malgré l'importance stratégique de cet outil pour assurer une meilleure synergie entre les différents intervenants.

À ce jour, le système SSTE reste expérimental et circonscrit à deux régions pilotes, à savoir Jendouba et Sfax, où il a permis de poser les bases d'un mécanisme de repérage, de suivi et de coordination autour des cas identifiés de travail des enfants.

Cependant, sa généralisation à l'échelle nationale demeure difficile à mettre en œuvre, en raison notamment du manque de ressources humaines, de capacités institutionnelles limitées au niveau régional, ainsi que de contraintes financières importantes, notamment après la fin du projet PROTECTE.

La duplication de cette initiative à l'ensemble du territoire nécessiterait un soutien technique et financier renforcé, ainsi qu'un engagement institutionnel clair pour pérenniser les structures locales de suivi.

3. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #3 de votre feuille de route nationale "TRAVAIL DES ENFANTS 3/ Améliorer les procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle"? *



Un décret-loi a été adopté en 2024 en Tunisie (JORT N° 129 du 23-10-2024 en langue arabe) pour améliorer les conditions de travail et de protection sociale des **travailleuses agricoles**, une catégorie historiquement vulnérable, souvent exposée à des risques d'exploitation, y compris au travail forcé et au travail des enfants.

Ce décret-loi prévoit la création d'un fonds de protection sociale dédié, couvrant notamment les congés de maternité, les accidents du travail, la retraite, ainsi que l'amélioration des conditions de transport et de travail sur les exploitations agricoles.

Il **renforce également le rôle des inspecteurs du travail**, en leur conférant de nouvelles responsabilités dans :

- Le contrôle du respect des normes de santé et de sécurité dans les exploitations agricoles
- La détection d'éventuelles situations de travail illégal ou informel, y compris le travail des enfants.

Ce rôle renforcé est d'autant plus crucial que les dernières statistiques nationales sur le travail des enfants révèlent que 48 % des enfants travailleurs sont actifs dans le secteur agricole. Ce secteur, en grande partie informel et non structuré, échappe souvent aux mécanismes classiques de régulation, ce qui accentue la vulnérabilité des enfants et des femmes qui y travaillent.

Ainsi, la mise en œuvre effective de ce décret-loi, accompagnée de formations renforcées pour les inspecteurs du travail, constitue un levier essentiel pour lutter contre l'exploitation dans le monde rural, protéger les droits fondamentaux des travailleuses agricoles, et prévenir le recours au travail des enfants dans ce secteur prioritaire.

NB : En mars 2025, le gouvernement tunisien a préparé un projet de loi organique pour ratifier la Convention n°129 de l'OIT sur l'inspection du travail dans le secteur agricole (convention prioritaire). Cette démarche vise à renforcer l'application des normes du travail en milieu rural et à mieux encadrer les conditions de travail, particulièrement dans un secteur agricole souvent informel et non structuré. Elle s'inscrit notamment dans les efforts de la Tunisie pour lutter plus efficacement contre le travail des enfants dans le secteur agricole.

4. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #4 de votre feuille de route nationale TRAVAIL DES ENFANTS 4/ Capitaliser et appuyer le rôle des cellules d'accompagnement des élèves pour garantir une meilleure sensibilisation et orientation contre le travail des enfants ?*

La Tunisie a activement participé à la célébration du 25e anniversaire de l'adoption de la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) le 12 juin 2024, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Cette journée a été placée sous le thème : « Respectons nos engagements : mettons fin au travail des enfants ! », soulignant l'importance de renforcer les actions pour éradiquer le travail des enfants dans toutes ses formes.



Le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées a réaffirmé son engagement à défendre les droits de l'enfant, conformément aux dispositions de la constitution tunisienne et aux orientations nationales pour instaurer les fondements d'un État social et juste.

5. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #5 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 1/ Harmoniser les lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes; application de la loi"? *

Le comité qui a été créé au niveau du ministère chargé du droit de l'homme (Ministère de la justice) et ceci en application du Décret gouvernemental n° 2019-1196 du 24 décembre 2019, portant création d'un comité national pour l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'homme avec les dispositions de la constitution et avec les conventions internationales ratifiées et fixant ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement (JORT N° : 1 du 03.01.2020).

6. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #6 de votre Feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 2/ Clarifier, élargir le rôle des inspecteurs du travail et effectuer un contrôle périodique des lieux ;exploitation"? *

Dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité n°6 de la feuille de route, des avancées notables ont été enregistrées pour la période concernée. Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique de renforcement institutionnel, en attendant la transmission du rapport final de l'Inspection du travail à l'Organisation internationale du Travail (OIT), prévue pour la fin du mois de mai 2025. Ce rapport retracera l'ensemble des activités menées en 2024 dans ce domaine et proposera une analyse comparative avec les résultats de l'année précédente.

À ce stade, les principales évolutions peuvent être résumées comme suit :

-Renforcement des capacités des inspecteurs du travail (« *Promouvoir le travail décent dans le secteur agricole, Changement climatique et secteur social, travail forcé : mécanismes de surveillance, d'identification et de protection des victimes et formulation de recommandations*, Explication des lois tunisiennes : loi 61-2016 (traite des êtres humains), loi 37-2021 (travail domestique).

-Elargissement du mandat des inspecteurs (secteur agricole en lien avec le nouveau décret-loi N° 4 du 22 Octobre 2024 relatif au régime de protection sociale des travailleuses agricole).

En complément, les données préliminaires relatives au travail des enfants par gouvernorat pour l'année 2024 sont présentées ci-dessous. Elles reflètent l'intensification des efforts de détection et serviront de base à l'analyse contenue dans le rapport final :

Gouvernorat	Garçons	Filles	Total
Ariana			
Kasserine	5		5
Kairouan			
Le Kef			
Monastir			
Mahdia	2		2
Béja			
Ben Arous	87	89	176
Bizerte			
Tataouine			
Tozeur	26		26
Tunis	2		2

Gouvernorat	Garçons	Filles	Total
Jendouba		1	1
Zaghouan			
Siliana			
Sousse		3	3
Sidi Bouzid			
Sfax	116	35	151
Gabès			
Kebili			
Gafsa		2	2
Médenine	6		6
Manouba	82	114	196
Nabeul	65	21	86

	Garçons	Filles
Total : 656	391	265

7. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #7 de votre feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 3/ Garantir la protection et l'accès à la justice aux migrants irréguliers qui sont en danger ou en situation de travail forcé ou de traite des personnes?" ?*

L'article 11 du Chapitre II du décret gouvernemental n° 2019-653 du 29 juillet 2019, relatif à l'organisation de l'**Instance nationale de lutte contre la traite des personnes**, stipule la création d'une **commission de suivi des cas des victimes de traite des personnes**. Cette commission joue un rôle central dans l'**assistance juridique et la protection des victimes**, en **finançant les frais d'avocats, les tests nécessaires à l'identification des victimes, et autres coûts associés**.

Depuis sa création en 2019, la commission assure **activement sa mission de suivi des victimes** et a élargi ses capacités pour mieux répondre aux besoins des migrants irréguliers en situation de travail forcé ou de traite des personnes. Elle a ainsi contribué à améliorer l'accès à la justice pour ces victimes, en garantissant une **assistance juridique gratuite** et en facilitant leur réintégration dans un cadre sécurisé.

8. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #8 de votre feuille de route nationale TRAITE DES PERSONNES 4/ Réaliser une étude sur; exploitation des enfants?*

L'étude a été réalisée en mars 2022 intitulée : Diagnostic sur les processus et les pratiques courantes de recrutement formels et/ ou informels des travailleurs migrants Ivoiriens en Tunisie.



(Page 10 de l'étude «le profil des interviewés fait ressortir des traits dominants. Il s'agit d'une population majoritairement jeune détenant des titres scolaires au moins secondaires, célibataires (71%) mais avec des enfants à charge en côte d'Ivoire, souvent dans le cadre du mariage coutumier. »

9. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #9 de votre Feuille de route nationale "TRAITE DES PERSONNES 5/ Mettre à disposition les moyens nécessaires aux acteurs compétents pour ; accomplissement de leur mission"? *

Le budget annuel alloué à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes a été maintenu et est rattaché au budget du ministère de la Justice, garantissant ainsi une certaine stabilité financière pour les activités de l'instance. Ce financement permet à l'instance de continuer à remplir ses missions essentielles, notamment en matière de sensibilisation, formation, suivi des victimes, et d'autres actions coordonnées avec les acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre la traite.

Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2023, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de janvier 2024 à décembre 2024.

**Cette section ne s'applique pas aux pays déclarant pour la première fois.*

**Si vous avez fourni plus de 3 étapes suivantes dans le dernier rapport, toutes vos prochaines étapes apparaîtront dans cette section.*

1. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 «Evaluation et Suivi : suite à cette évaluation plusieurs scénarios sont envisageables»?
- ☐ Non atteinte
 - ☐ Planifiée
 - ☒ En cours
 - ☐ Atteinte
- Observations :

Certains objectifs sont atteints d'autres sont en cours et quelques priorités sont difficiles à atteindre.

2. Pour la période allant de janvier à décembre 2025, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route? *



- Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes
- La mise en place d'un SSTE (la finalisation de la mise en place d'un SSTE)

3. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus?

Dans le cadre du processus visant à atteindre la feuille de route de la Tunisie pour la cible 8.7, plusieurs défis sont à anticiper. Le premier est **la mobilisation et le maintien de l'engagement des parties prenantes**. Bien que la Tunisie soit un pays pionnier dans ce domaine depuis 2018, il reste essentiel de convaincre les acteurs institutionnels, sociaux et économiques de poursuivre activement leur participation à ce processus ambitieux. La **pérennisation de cet engagement**, dans un contexte parfois instable, représente un défi majeur.

Un deuxième défi est d'ordre **financier**. La mise en œuvre efficace des actions prévues dans la feuille de route nécessite des ressources importantes, or le financement durable reste un point critique. Il faudra non seulement mobiliser des fonds nationaux, mais aussi renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux. La mise en œuvre de la feuille de route dépendait en grande partie du soutien du projet PROTECTE, principal bailleur de fonds pour les activités depuis plusieurs années. Or, la **fin de ce projet en 2023** crée un vide financier important, mettant en péril la continuité des actions prévues. Il devient donc urgent d'identifier de nouvelles sources de financement durables, tant nationales qu'internationales.

Enfin, des **défis structurels et institutionnels** persistent, tels que le manque de coordination entre les différentes parties prenantes, l'insuffisance des données fiables et actualisées, et la nécessité de renforcer les capacités techniques et humaines des intervenants.

4. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.

Oui, nous avons besoin de davantage de soutien pour assurer la mise en œuvre effective de la feuille de route nationale visant à atteindre la cible 8.7.

En particulier, nous sollicitons un soutien renforcé du Bureau International du Travail (BIT), à plusieurs niveaux :

- **Mobilisation de nouveaux projets de coopération** technique et financière, axés sur la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, afin de combler le vide laissé par la fin du projet PROTECTE en 2023.



- **Appui en expertise technique** du BIT, notamment pour l'élaboration d'outils de suivi, l'évaluation d'impact des actions menées, ainsi que la formation des parties prenantes nationales.

Ce soutien est essentiel pour maintenir la dynamique engagée depuis 2018, renforcer les capacités nationales, et garantir la durabilité des efforts de lutte contre le travail des enfants en Tunisie.

Progrès globaux entre janvier et décembre 2024

5. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route?
☐ pas de progrès
☐ peu de progrès
☒ quelques progrès
☐ grands progrès
6. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre janvier 2024 et décembre 2024 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?*

L'une des principales réussites enregistrées entre janvier et décembre 2024 est **la finalisation et la distribution du guide des points focaux en langue arabe**, un outil pratique qui renforce la coordination nationale en matière de lutte contre le travail des enfants.

Ce guide recense de manière détaillée les **noms, adresses e-mail et numéros de téléphone** des points focaux représentant les différents corps professionnels impliqués (inspecteurs du travail, travailleurs sociaux, médecins inspecteurs du travail, etc.) dans **les 24 gouvernorats de la Tunisie**. Il constitue un **référentiel opérationnel essentiel** pour améliorer l'efficacité des interventions sur le terrain, renforcer la coopération interinstitutionnelle et faciliter l'orientation des enfants travailleurs.

Cet outil marque une avancée concrète dans la mise en œuvre de la feuille de route nationale et illustre l'engagement continu de la Tunisie en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7.

Modification des notes: Tous ces faits saillants sont-ils suffisamment significatifs pour être considérés comme dignes d'être soulignés?

7. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible



8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

☐ oui

☐ non

☒ ne s'applique pas

8. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées?

Il n'y a rien de plus à mentionner

9. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes?*

L'une des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de notre feuille de route a été la contrainte financière, notamment en raison de la fin du projet de coopération PROTECTE, financé par l'USDOL, en 2023. Ce projet représentait une source essentielle de soutien technique et financier pour plusieurs activités clés de la feuille de route.

La fin de ce financement a créé un vide important, rendant plus difficile la poursuite de certaines initiatives et le lancement de nouvelles actions prévues dans les étapes à venir.

10. Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tiré?

Pour surmonter les difficultés financières causées notamment par la fin du projet de coopération PROTECTE, nous avons mobilisé les ressources internes disponibles, bien qu'elles soient limitées, et avons entrepris des démarches actives pour identifier d'autres sources d'appui et de partenariat, tant au niveau national qu'international.

Cette situation nous a permis de tirer un enseignement clé : il est indispensable de compter sur nos propres ressources pour garantir la continuité et la durabilité des actions engagées. La lutte contre le travail des enfants est un travail de longue haleine, qui exige un effort soutenu, une planification à long terme et un engagement constant des acteurs nationaux, au-delà des cycles de financement externes.

Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois

11. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

☒ enquêtes

☐ études de cas

☐ discussions en groupe



- ☐ entretiens
- ☐ preuves anecdotiques
- ☐ informations de tiers
- ☐ ne s'applique pas
- ☒ autre, à savoir: __

A/ ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES (MICS) - TUNISIE 2023 SITUATION DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT EN TUNISIE (voir lien ci-dessous et surtout la page 35 du document) Les résultats sont publiés en février 2024

<https://www.unicef.org/tunisia/rapports/resultats-mics-tunisie-2023>

B/ Le **recensement général de la population et de l'habitat**, réalisé en Tunisie à la fin de l'année 2024, constitue une opération statistique d'envergure nationale, pilotée par l'Institut National de la Statistique (INS). Ce 13^e recensement vise à fournir une image précise et actualisée de la société tunisienne, en collectant des données sur la population, les ménages, les logements et les conditions de vie.

Ce recensement est une **avancée majeure pour la lutte contre le travail des enfants**. En effet, il inclut des **indicateurs spécifiques relatifs à la situation des enfants**, notamment leur statut scolaire et leur éventuelle participation à des activités économiques. Ces données sont cruciales pour **mieux comprendre l'ampleur et les formes du travail des enfants en Tunisie**, et pour adapter les interventions publiques à la réalité du terrain.

Les résultats préliminaires sont attendus pour la fin du premier semestre 2025, et les résultats détaillés devraient être disponibles en septembre 2025. Ils permettront de renforcer l'élaboration de politiques publiques ciblées et basées sur des données factuelles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la **feuille de route nationale pour atteindre la cible 8.7**.

12. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.

Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

Enquête MICS (UNICEF)

https://www.ins.tn/enquetes?utm_source=chatgpt.com

Recensement National

13. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès



La collecte de preuves pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la feuille de route de la Tunisie vers la cible 8.7 a rencontré plusieurs **défis majeurs**.

Tout d'abord, **l'absence de données actualisées** et représentatives au niveau national a longtemps constitué un obstacle. Les données disponibles étaient souvent fragmentées, issues de sources ponctuelles, ce qui limitait la capacité à suivre les progrès de manière rigoureuse et cohérente.

Un autre défi important a été **le manque de coordination et d'harmonisation entre les différentes parties prenantes** impliquées dans la collecte d'informations (ministères, inspections du travail, services sociaux, société civile, etc.). L'absence de mécanismes consolidés de partage de données a freiné l'élaboration d'un système unifié de suivi et d'évaluation.

Enfin, la **fin du financement du projet PROTECTE** a accentué ces difficultés, en réduisant les moyens disponibles pour renforcer les outils de collecte et d'analyse.

14. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?

ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES (MICS) - TUNISIE 2023 SITUATION DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT EN TUNISIE (voir lien ci-dessous et surtout la page 35 du document)

<https://www.unicef.org/tunisia/rapports/resultats-mics-tunisie-2023>

Collaboration avec des partenaires internationaux

15. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? *

Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

☐ Autres pays de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir [Pathfinders | Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](#).

☒ OIT

☒ agences des Nations Unies (autres que l'OIT)

☐ organisations internationales de la société civile

☐ autre, à savoir: ____

16. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.

UNICEF (réalisation de l'enquête MICS)

17. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les



initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne?*

☒oui

☐non

☐Ne sait pas

18. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

Groupe WhatsApp pays d'Afrique pionniers dans la lutte contre le travail des enfants (Mr Jean Marie Kagabo OIT)

Collaboration avec des partenaires nationaux

19. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux? *

Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

☐Secteur privé

☒Organisations d'employeurs

☒Organisations de travailleurs

☐Organisations locales de la société civile

☒Ministères au sein de votre gouvernement

☒Organisations et réseaux de survivants

20. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

-INS : Institut National des Statistiques (Réalisation de l'enquête MICS, Recensement national)

- Tous les ministres concernés par l'Alliance 8.7 :

Ministère de l'intérieur

Ministère de la justice

Ministère de l'éducation

Ministère de la femme de la famille et de l'enfance

Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle

- La Tunisie est membre du groupe de coordination mondiale (GCM) de l'Alliance 8.7

21. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?*

☐oui

☒non

22. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est



améliorée et les mesures prises en conséquence.

.....

23. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? *

☒oui

☐non

24. Dans l'affirmative: Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays?

Le processus d'un pays pionnier :

A permis l'élaboration et la mise en œuvre d'une **feuille de route nationale**.

A renforcé la **coordination entre institutions**, partenaires sociaux et société civile.

A favorisé le **partage d'expériences** avec d'autres pays pionniers.

A maintenu l'**engagement politique**, malgré les défis financiers (fin du projet PROTECTE en 2023).

A servi de **levier pour structurer et prioriser les actions** contre le travail des enfants.

En **Conclusion** : Le statut de pays pionnier a été un **outil stratégique et structurant** pour la Tunisie dans sa lutte contre le travail des enfants.

Perspectives d'avenir

25. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? *

☒oui

☐non

☒ Si vous avez répondu « oui » à cette question, précisez la nature du changement que vous souhaitez appliquer aux priorités de votre feuille de route: _

Oui, il est nécessaire de revoir les priorités de la feuille de route de la Tunisie, avec un réajustement profond des priorités et des objectifs à atteindre. Depuis l'adoption de la feuille de route, certaines priorités ont été mises en œuvre avec succès. Toutefois, le contexte a évolué, notamment avec la fin du projet PROTECTE, la transformation des enjeux sur le terrain et les défis persistants en matière de coordination et de financement.

Il devient donc indispensable de réorganiser un atelier stratégique national, associant toutes les parties prenantes concernées, afin de redéfinir collectivement les priorités, fixer de nouveaux objectifs adaptés à la réalité actuelle, et élaborer une nouvelle feuille de route plus ciblée et opérationnelle.

Ce processus permettra de capitaliser sur les acquis tout en orientant les efforts vers les défis non encore résolus, pour progresser efficacement vers la réalisation de la cible 8.7.



26. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.

☒ besoin de mettre à jour les priorités

☒ besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route

☐ autre, à savoir: _____

Merci!